

Licence Accès santé

Texte validé en CFVE le 09/09/2022 et en CA le 23/09/2022,

pour l'année universitaire 2022-2023

Modalités de Contrôle des Connaissances L.AS

À partir de la deuxième année de LAS, les étudiants peuvent faire créditer au titre des EC libres des UE4 de L2 et/ou de L3 une ou plusieurs UE de la mineure santé validées l'(es) année(s) précédente(s), dans la limite de 2 UE par semestre (soit 6 ECTS). La demande de crédit doit être faite au début du semestre, en même temps que l'inscription pédagogique, sur présentation du relevé de notes délivré par l'Université Paris-Cité.

Modalités de classement pour l'accès aux filières de santé

Les UE retenues pour le classement des étudiants de L.AS sont les UE 1, UE2 et UE3 du parcours régional à tous les niveaux de la licence LLCER. Le classement des étudiants de L.AS est effectué par licence de langue.